



Devenir auxiliaire spécialisé.e vétérinaire (ASV)

Un foyer français sur 2 possède au moins un animal domestique pour un total de près de 80 millions d'amis (chat, chien, cheval, poisson, etc.) ! Lorsque l'on emmène son animal dans une clinique vétérinaire, la première personne que l'on rencontre est l'auxiliaire spécialisé.e vétérinaire (ASV).

Depuis près de 19 ans, Nadège DIDIER est ASV à la clinique vétérinaire des Chambons à Pontgibaud. Elle a toujours aimé prendre soin des animaux. Après la classe de 3^e, elle a choisi de poursuivre sa scolarité au lycée agricole de Pontaumur (Lycée des Combrailles) pour préparer un BEP en animalerie. C'est en discutant avec ses camarades et enseignants qu'elle a découvert le métier d'ASV qui lui a plu. Après l'obtention de son BEP, c'est par le GIPSA (seul organisme reconnu pour délivrer le titre d'ASV ; rq : depuis septembre 2020, les missions et activités du GIPSA ont été intégrées au sein de l'association APFORM) qu'elle a pu effectuer, en alternance, sa formation pour devenir ASV. La clinique de Pontgibaud lui a proposé un poste en CDI à l'issue de sa formation.

Une description du métier ?

« Il faut être très polyvalent, l'ASV est multitâches ! » En effet, l'ASV remplit de nombreuses missions qui se regroupent autour de **4 domaines de compétences** :

1.Relation client : accueil téléphonique et physique, vente, conseil au client... « Il est indispensable d'aimer les animaux, mais il faut aussi être à l'aise dans les relations humaines. »

2.Assistance administrative : secrétariat, encaissement, gestion des plannings, suivi des dossiers clients, gestion des stocks et commande des produits

3.Prévention hygiène et sécurité : hygiène des locaux, des cages, du matériel, entretien des salles d'opération, stérilisation des instruments

4.Assistance technique : assistance au vétérinaire lors des consultations et des opérations à la clinique, et plus rarement sur le terrain (par exemple pour une castration d'équidé) ; soin et suivi des animaux hospitalisés (pansements, comprimés, nourrissage...)

« Cela représente beaucoup de travail. Si l'on souhaite devenir ASV, il faut être polyvalent et passionné, c'est primordial. Il faut aimer le contact des gens et des animaux. C'est un métier assez éprouvant qui ne se limite pas à câliner des animaux, il y a beaucoup de reconversions professionnelles ; il faut vraiment être passionné ».

Pourriez-vous nous décrire une journée type ?

« NON !!! Il n'y a pas 2 jours qui se ressemblent dans la semaine : cela varie selon le client, selon l'animal... on ne s'ennuie pas ! Le travail s'effectue tous les

jours de la semaine, week-end et jours fériés inclus, sur des horaires parfois étendus. Etre ASV demande d'être adaptable ».

Où peut-on exercer ? L'employeur est le vétérinaire. L'exercice du métier d'ASV se fait en clinique vétérinaire, en centre hospitalier vétérinaire, parfois dans certains refuges... mais attention, « les possibilités d'embauches sont variables en fonction des régions, il faut être prêt à partir n'importe où en France à l'issue de la formation, car toutes les cliniques n'embauchent pas les ASV sur des CDI à la fin du contrat d'alternance ! ».

Quelles sont les qualités requises pour être ASV ? Il faut de la patience, être souriant, dynamique, passionné, polyvalent, et aimer travailler en équipe. Il faut savoir s'adapter aux animaux qui ne sont pas toujours coopérants (risque de morsures notamment). Il faut également être prêt à affronter des moments difficiles psychologiquement, par exemple lors des euthanasies (pour maladie, vieillesse, accident...). Heureusement, il y a aussi des moments gratifiants, par exemple lors des retrouvailles entre un propriétaire et son animal rétabli.

Un conseil ? « Pour confirmer le souhait de devenir ASV, il faut d'abord s'informer sur le métier, et aussi faire un stage en clinique. C'est important, afin de ne pas idéaliser le métier et



d'en avoir une vision conforme à la réalité avant de se lancer ».

La formation. Elle dure 2 ans dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation : il faut donc trouver un employeur pour signer un contrat d'alternance afin d'intégrer la formation. Pour postuler, il faut être titulaire d'un diplôme de niveau IV (Bac ou équivalent), avoir au minimum 18 ans, et justifier d'un stage de 2 semaines minimum en entreprise vétérinaire. L'APFORM (ex GIPSA) est le seul organisme national officiellement habilité à délivrer le titre d'ASV (plus d'infos : <https://apform.fr/>). Attention, il n'existe pas de passerelle directe entre le métier d'ASV et celui de vétérinaire. La filière est très sélective ! Par ailleurs, il existe d'autres formations (Assistant Vétérinaire, Auxiliaire Vétérinaire...) proposées par d'autres organismes, mais qui ne délivrent pas de titre reconnu RNCP en fin de parcours et ne conduisent donc pas au métier d'ASV. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec votre CIO.